

Office Municipal du Sport

Adhésions 2018



*SPORT
ET CONCERTATION //*

Contact :

22 rue Rosenberg - 69200 VENISSIEUX
Tél : 04.72.50.00.12 - Fax : 04.72.50.40.00
contact@oms-venissieux.org

www.oms-venissieux.org

Chers (es) adhérents (es) et présidents (es) des associations sportives



Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2018, à vous et à vos proches.

Que cette année soit synonyme de bonheur, santé et solidarité !

Je vous souhaite également une année pleine de succès sportifs dans vos différentes associations.

A l'OMS, nos actions sont basées sur l'idée d'un sport pour tous, citoyen et humaniste.

Nous avons choisi d'inscrire dans nos statuts :

« L'OMS s'interdit toutes discussions d'ordre politique et religieux »

La laïcité garantit, par la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions. La tolérance passe par le respect de la laïcité, principe essentiel de la République, car elle se fonde sur ce que les hommes et les femmes ont en commun, ce qui les rassemble, plutôt que ce qui les différencie voire les divise.

C'est dans cet esprit que nous devons nous développer et pour cela, nous avons besoin de vous ! Rejoignez-nous au Conseil d'Administration afin de participer à l'évolution du sport vénissien et à la défense de toutes ces valeurs.

L'OMS existe par vous et pour vous. Nous vous attendons !

Amitiés sportives,

Francis RAMBEAU
Président de l'OMS

Charte des Adhérents de l'OMS de Vénissieux

Nous, acteurs du mouvement sportif, souhaitons que l'adhésion à l'OMS soit comprise non seulement comme un accès à des services, mais aussi comme un engagement collectif. Cet engagement est le fondement de la mise en application et du respect des valeurs de cette charte.

ADHESION

1. Le paiement de l'adhésion permet au club de bénéficier des différents services de l'OMS : conseil juridique et financier, conseil en communication, Centre Médico Sportif, mise à disposition d'un défibrillateur, aide financière à la formation, mise à disposition des salles de réunion, service photocopie, service affranchissement, boîte aux lettres (dans la limite des disponibilités).
2. Ce paiement s'effectue au cours du premier trimestre de l'année civile, avant l'Assemblée Générale. Les clubs Adhérents, à jour de cotisation, ont un droit de vote à cette Assemblée Générale. S'ils ne peuvent pas être présents, il est fortement recommandé de se faire représenter.

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

3. A l'Assemblée Générale, et sur toutes les réunions où le club peut être invité, les discussions s'effectuent de manière respectueuse et polie, les Adhérents sauront s'écouter les uns les autres sans se couper la parole.
4. Un Adhérent peut participer à une ou plusieurs Commissions de travail de l'OMS (Equipement, Aide à la Formation, Critères de répartition des Subventions, Politique Sportive et Educative, Animation, Ethique, des Jeunes et du Bénévolat, Centre de Médecine du Sport, Recherche de financements complémentaires). En se positionnant en tant que force de proposition et d'innovation, il contribuera au développement du Projet Sportif Vénissien.
5. L'Office Municipal du Sport, en collaboration avec la Municipalité, organise de nombreuses manifestations sportives (Sport Expo, Foulée Vénissienne, Remise des Récompenses aux sportifs et bénévoles, Rencontre Ville / OMS / Mouvement sportif...), il est nécessaire que les clubs participent activement à ces temps forts.
6. Le Président de l'OMS et les Présidents de Commissions envoient, par l'intermédiaire des collaboratrices de l'OMS, des courriers / mails afin de solliciter ou sonder les clubs. Il est de votre devoir d'Adhérent d'y répondre.
7. L'accès aux différents services de l'OMS (Conseil juridique et financier, conseil en communication...) se fait sur rendez-vous afin d'en optimiser l'efficacité.

Le Bureau de l'OMS de Vénissieux



PRÉSIDENT
Francis RAMBEAU



Bernard
MALFONDET

VICES-PRÉSIDENTS



Gilles
GAILLARD



SECRETÉAIRE
Marie-France
ROUSSET



SECRETÉAIRE
ADJOINTE
Michèle GIROLLET



TRÉSORIER
René ALEXANDRE



TRÉSORIER
ADJOINT
Jean-Pierre VICENTE

ASSESEURS



Jean
BROCARD



Maurice
CHAVANEL



Jean-Louis
PERRIN



DIRECTEUR DES SPORTS, Ville de Vénissieux
(Membre de droit)
Benoît DEPIERRE

Pour une meilleure coordination entre l'OMS et la Ville, un représentant de la DDS est membre du Bureau.

Les présidents de Commission peuvent être invités pour un meilleur suivi des dossiers. L'Adjoint(e) au Sport de la Ville de Vénissieux peut également participer aux réunions de Bureau.



EXPLICATION DU CALCUL DES TARIFS

Pour des raisons d'équité, l'Office Municipal du Sport a revu le calcul du montant de ses adhésions. A présent, les tarifs seront calculés au plus juste en fonction du nombre d'adhérents de chaque club.

BASE TARIFAIRE

Nombre de licenciés	Tarif
Droit d'entrée : 25 €	
500 premiers licenciés	0,30 € par adhérent
501 ^{ème} au 1 000 ^{ème} licencié	0,20 € par adhérent
A partir du 1 001 ^{ème} licencié	0,10 € par adhérent

EXEMPLE

Un club de **1 441 adhérents** paiera :

Son droit d'entrée de 25 €

+ 500 x 0.30 € = 150 €

+ 500 x 0.20 € = 100 €

+ 441 x 0.10 € = 44.1 €

Total 319,10 €

Pour plus de facilité, **nous vous demandons de ne pas de calculer votre tarif.** L'OMS le calculera pour vous à réception de votre demande d'adhésion et **vous adressera une facture avec le montant à payer.**

Attention ! L'adhésion ne sera effective qu'à réception de votre paiement !



NOM DE L'ASSOCIATION / CLUB

Site internet

LE / LA PRÉSIDENT(E) DU CLUB

Nom : **Prénom :**

Adresse :

CP : **Ville :**

Tel : **Email :**

LE / LA CORRESPONDANT(E) DU CLUB

(tous les courriers de l'OMS lui seront adressés directement)

Le / la président(e) est également le correspondant (coordonnées ci-dessus si non, remplir ci-dessous)

Nom : **Prénom :**

Adresse :

CP : **Ville :**

Fonction : **Tel :**

Email :

Je souhaite que ces informations ne soient pas divulguées au public/organismes

JE DEMANDE MON ADHÉSION À L'OMS

Oui Nombre d'adhérents : **Non**

Si vous répondez «Oui», **n'envoyez pas de paiement**,
une facture vous sera adressée à réception de ce document.

Attention ! L'adhésion ne sera effective qu'à réception de votre paiement !

Réservé à l'OMS

Facture envoyée Payé (chèque / espèces) Saisie